



SCOUTS[®]
Creating a Better World



NORMES D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

Renforcer À l'abri de la maltraitance
dans votre Organisation Scoute Nationale



© Bureau Mondial du Scoutisme
À l'abri de la maltraitance
Février 2023

Bureau Mondial du Scoutisme, Centre
de soutien global
Kuala Lumpur

Suite 3, Niveau 17,
Menara Sentral Vista, No 150
Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields, 50470
Kuala Lumpur, MALAISIE

Téléphone : +60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
[scout.org](https://www.scout.org)

La reproduction est autorisée aux
Organisations et Associations
Scoutes Nationales membres
de l'Organisation Mondiale du
Mouvement Scout. La source devra
être citée.

NORMES D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

Renforcer À l'abri de la maltraitance
dans votre Organisation Scoute Nationale



CONTENU

INTRODUCTION 7

QUATRE DIMENSIONS D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE 8

DIMENSION 1 : PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES 8

DIMENSION 2 : PROTECTION, RECRUTEMENT,
SÉLECTION ET FORMATION DES
ADULTES DANS LE SCOUTISME 8

DIMENSION 3 : SIGNALEMENT, RÉPONSE, ET
GESTION DES CAS 9

DIMENSION 4 : ÉDUCATION 9

OUTIL D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE 10

QU'EST-CE QUE C'EST ? 10

POURQUOI MENER CETTE ÉVALUATION ? 10

QUI DOIT PROCÉDER À L'ÉVALUATION ? 10

QUAND RÉALISER CETTE ÉVALUATION ? 11

COMMENT RÉALISER CETTE ÉVALUATION ? 11

CYCLE D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE 18

AUTOÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE 20

ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE DE L' OMMS 26

ET APRÈS ? 33

INTRODUCTION

Maintenir les enfants, les jeunes et les adultes à l'abri de la maltraitance ou d'un abus est la priorité absolue dans le Scoutisme, et c'est le devoir des Organisations et Associations Scoutes Nationales (OSN/ASN) d'assurer à tous un environnement sain.

En tant que membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS), les OSN doivent respecter les normes définies dans l'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance (Outil d'évaluation), un ensemble de critères qui évalue les niveaux de protection des enfants et des jeunes par rapport aux meilleures pratiques internationales¹. Cependant, il est important de noter que l'objectif de l'outil d'évaluation n'est pas de classer individuellement les OSN, mais bien de proposer un moyen de mieux comprendre la mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance auprès des OSN.

Les OSN peuvent utiliser cet outil d'évaluation pour mener les évaluations de leur organisation sur les pratiques d'À l'abri de la maltraitance (Autoévaluation) et plus tard demander l'évaluation d'À l'abri de la maltraitance de l'OMMS (évaluation de l'OMMS), qui est réalisée par un évaluateur de l'OMMS et un expert d'À l'abri de la maltraitance. Mener ces évaluations permet aux OSN d'évaluer l'état actuel de leurs pratiques d'À l'abri de la maltraitance, selon des critères clairement définis et mesurables adoptés par l'OMMS.

L'OMMS a développé ces lignes directrices pour aider les OSN à utiliser les outils lors d'évaluations d'À l'abri de la maltraitance. Elles fournissent des informations et orientations sur divers aspects, comme le champ d'application, les démarches recommandées, les méthodes de notation et les étapes qui suivent l'évaluation. En faisant cela, ce document permet aux OSN de réfléchir sur les différentes pratiques, démarches, politiques et procédures, et d'ainsi identifier les aspects à renforcer, les possibilités d'amélioration, et de faire preuve de transparence et de responsabilité envers leurs membres et leur communauté.

Les OSN devraient noter que les exigences soulignées dans les évaluations d'À l'abri de la maltraitance s'appliquent à toutes les Organisations Scoutes Nationales et leurs Associations. C'est la responsabilité d'une Organisation Scoute Nationale de s'assurer que toutes les Associations Scoutes Nationales de la fédération répondent aux critères fixés. Si une ou plusieurs Associations Scoutes Nationales ne répondent pas à ces critères, l'Organisation entière sera considérée non conforme.

1. Les « bonnes pratiques » se réfèrent aux normes utilisées par les Organisations Scoutes et d'autres organisations non gouvernementales.



4 DIMENSIONS D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

L'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance est composé des quatre dimensions de la protection des enfants, des jeunes et des adultes. Cette section présente une vue d'ensemble des critères qui sont couverts dans chacune de ces dimensions.

Dimension 1 : Protection des enfants et des jeunes

La Protection des enfants et des jeunes examine les mesures qu'une OSN met en place pour atteindre l'objectif principal d'À l'abri de la maltraitance : la protection des enfants et des jeunes. Cela comprend la mise en place d'une solide politique nationale d'À l'abri de la maltraitance, d'un code de conduite portant sur les comportements des adultes envers les jeunes, et d'une équipe ou une personne responsable de la coordination d'À l'abri de la maltraitance. Cette dimension encourage également les OSN à réfléchir à des manières de communiquer et d'assurer la mise en œuvre de la protection des enfants et des jeunes à travers l'organisation.

Dimension 2 : Protection, recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme

Pour assurer la mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance à tous les niveaux, cette dimension examine plusieurs éléments liés au cycle de vie des adultes dans le Scoutisme. De la démarche de sélection à la formation, cette dimension montre



comment préparer des adultes à proposer des expériences sûres à des enfants, des jeunes et des adultes.

Dimension 3 : Signalement, réponse, et gestion des cas

Cette dimension traite de la protection des enfants en tant qu'élément essentiel d'une structure durable de protection, notamment les procédures et les mécanismes qu'une OSN peut mettre en place pour que ses membres puissent faire part de problèmes liés à des situations potentiellement dangereuses. Les procédures de signalement sont liées à la gestion des risques et des événements et sont également mise en place à tous les niveaux dans une OSN, en prenant en compte la protection des victimes et de leurs données.

Dimension 4 : Éducation

Cette dimension se focalise sur les aspects préventifs d'À l'abri de la maltraitance. Elle comprend des mesures visant à faciliter l'accès à des documents adaptés aux enfants et aux jeunes afin qu'ils puissent se donner les moyens de se protéger eux-mêmes et avoir accès à des espaces sûrs, à des « oreilles attentives » formées, à du matériel pédagogique sur À l'abri de la maltraitance et à des possibilités d'apprentissage sur le programme des jeunes.

OUTIL D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

Qu'est-ce que c'est ?

Les OSN doivent utiliser l'outil d'évaluation pour évaluer la performance de leur organisation dans les quatre dimensions décrites ci-dessus.

Pourquoi mener cette évaluation ?

- Pour évaluer la situation actuelle de votre organisation dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance par rapport aux meilleures pratiques internationales.
- Pour procéder à une révision générale de votre organisation en matière d'À l'abri de la maltraitance afin d'identifier les domaines dans lesquels vous pouvez vous améliorer et ainsi fixer les priorités en termes de renforcement des capacités.
- Pour aider à mettre au point un plan de mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance en ciblant les points forts et les domaines d'amélioration de votre organisation.
- Pour permettre à votre organisation de renforcer la mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance à l'aide de ressources, de financements et d'un suivi.
- Pour mesurer le degré de conformité de votre organisation par rapport aux normes d'À l'abri de la maltraitance de l'OMMS
- Pour vous préparer à une évaluation de l'OMMS, menée par un évaluateur de l'OMMS et un expert d'À l'abri de la maltraitance.

Qui doit procéder à l'évaluation ?

La démarche d'évaluation, guidée par l'outil d'évaluation, doit :

- Être menée par l'équipe de responsables de votre OSN, composée de l'équipe d'À l'abri de la maltraitance, des membres du conseil et de tout autre membre dont la présence est pertinente par rapport au sujet.
- Être soutenue par le conseil national de votre OSN. Les résultats de l'autoévaluation sont tout aussi importants pour l'équipe À l'abri de la maltraitance que pour le conseil.
- Impliquer le personnel et les bénévoles chargés d'À l'abri de la maltraitance au niveau national.

Quand réaliser cette évaluation ?

Voici nos recommandations :

- Pendant une période calme : évitez les périodes de transition, par exemple juste avant une assemblée générale, ou lorsque votre organisation ou votre pays traverse une crise.
- Au début de l'élaboration de votre plan stratégique.

Conformément aux conditions d'adhésion de l'OMMS, les OSN doivent procéder à une autoévaluation tous les trois ans. Elles doivent, chaque année, déposer tous les documents repris dans la procédure de rapport annuel (coordonnées des coordinateurs, politique et procédures)

Comment réaliser cette évaluation ?

Nous recommandons aux OSN de procéder dimension par dimension, et d'affecter des membres de l'équipe à la collecte des documents nécessaires.

À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE ET LE GSAT

L'Outil d'évaluation du soutien global, connu sous le nom de GSAT, est un outil de renforcement des capacités et une norme de qualité qui aide les OSN à suivre les bonnes pratiques internationales en matière de gouvernance et de Scoutisme de qualité.

Afin de garantir que le GSAT et l'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance se complètent et reflètent la position de l'OMMS selon laquelle la protection des enfants, des jeunes et des adultes constitue sa priorité absolue, le GSAT a adapté ses normes pour répondre à des critères spécifiques.

« Dans l'autoévaluation, 6 critères ont été identifiés comme des principes clés/bonnes pratiques essentielles, "le minimum requis" pour la mise en œuvre de la protection dans votre organisation. Ces 6 critères ont donc été considérés comme des signaux d'alerte, "des non-conformités majeures", et leur non-respect entrainera la non-conformité de l'organisation aux normes de protection de l'OMMS. Ils sont considérés comme une priorité absolue dans le suivi de l'évaluation ». FAQ du GSAT

La non-conformité majeure des normes d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance de l'OMMS se reflétera dans différentes dimensions du GSAT. Vous pouvez les retrouver dans la section « Qu'est-ce qu'une non-conformité majeure ? »

Comment utiliser la méthode de notation des évaluations ?

Pour chaque critère, nous vous encourageons à réfléchir et à évaluer la situation de votre organisation en vous servant de la méthode de notation ci-dessous :

STATUT	EXPLICATION	SCORE :
NON CONFORME	Il n'existe aucune preuve attestant que l'OSN ait rempli ne serait-ce qu'une des normes définies dans ces critères.	0
CONFORME À QUELQUES ÉLÉMENTS	Des preuves attestent que l'OSN a rempli quelques-unes des normes définies dans ce critère.	1
CONFORME À LA PLUPART DES ÉLÉMENTS	Des preuves attestent que l'OSN a rempli la plupart des normes définies dans ces critères, et que celles-ci sont à jour et mises en œuvre.	2
CONFORMITÉ TOTALE	Des preuves démontrent que l'OSN a rempli toutes les normes définies dans ce critère. Elles sont récentes, appliquées, régulièrement évaluées, et actualisées.	3
NON APPLICABLE	Non applicable en raison des circonstances locales, ou liée à un autre critère non conforme.	n/a

Exemples :

Voici des exemples pour vous aider à comprendre la méthode de notation de l'autoévaluation. Rappelez-vous que l'autoévaluation vous aidera à identifier les domaines d'À l'abri de la maltraitance dans lesquels votre organisation peut s'améliorer. Soyez honnêtes, évitez de surestimer et sous-estimer la situation de votre organisation, et demandez-vous toujours si un évaluateur externe partagerait votre avis.

Critère 3 : l'OSN a rendu publics sa politique nationale d'À l'abri de la maltraitance ainsi que son code de conduite, et elle les a communiqués et diffusés dans toute l'organisation.

Déclaration	Score :
L'OSN a rendu publics sa politique nationale d'À l'abri de la maltraitance ainsi que son code de conduite, et elle les a communiqués et diffusés dans toute l'organisation.	CONFORMITÉ TOTALE
L'OSN a rendu publics sa politique nationale d'À l'abri de la maltraitance AINSI QUE son code de conduite, MAIS ceux-ci n'ONT PAS été diffusés dans toute l'organisation.	CONFORME À QUELQUES ÉLÉMENTS
L'OSN ne dispose PAS d'une Politique nationale d'À l'abri de la maltraitance ni d'un code de conduite.	NON CONFORME

Critère 8 : l'OSN dispose d'un code de conduite écrit qui précise les comportements acceptables et inacceptables dans les interactions entre adultes.

Déclaration	Score :
L'OSN satisfait à tous les critères suivants : - Démontre que son code de conduite aborde les comportements entre adultes. - Dispose d'une liste de « choses à faire » et de « choses à ne pas faire » par rapport aux comportements acceptables et inacceptables entre adultes. - Le code de conduite de l'OSN est communiqué et mis à disposition sur sa plateforme officielle de communication. - A intégré le code de conduite dans les formations en présentiel ou en ligne.	CONFORMITÉ TOTALE
L'OSN peut : - Démontrer que son code de conduite inclut les comportements entre adultes. - Le code de conduite de l'OSN est communiqué et mis à disposition sur sa plateforme officielle de communication. MAIS : - Ne dispose pas d'une liste de « choses à faire » et de « choses à ne pas faire » sur les comportements acceptables et inacceptables entre adultes. - N'intègre pas le code de conduite dans les formations en présentiel ou en ligne.	CONFORME À QUELQUES ÉLÉMENTS
L'OSN ne dispose d'aucun des éléments du code de conduite	NON CONFORME

Que sont les non-conformités majeures ?

L'outil d'évaluation comprend 23 critères, dont six sont considérés comme essentiels et servent de signaux d'alerte permettant aux OSN d'identifier les domaines prioritaires dans le suivi de l'évaluation. Ces critères sont considérés des « non-conformités majeures » et doivent être remplis pour satisfaire les normes minimales.

Les OSN qui ne remplissent pas ces critères devront mettre en œuvre des actions immédiates et urgentes afin d'assurer leur conformité aux exigences d'adhésion de l'OMMS. Une intervention précoce est essentielle, et les OSN sont encouragées à contacter leur Centre de soutien régional du Bureau Mondial du Scoutisme (BMS) et à demander un service de l'OMMS pour À l'abri de la maltraitance à tout moment du processus d'autoévaluation afin de bénéficier d'un appui.

Dimension concernée par les bonnes pratiques	Critère
Protection des enfants et des jeunes	1 4
Protection, recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme	10 12
Signalement, réponse et gestion des cas	13
Éducation	20

Où trouver l'outil d'évaluation ?

L'OMMS a mis à disposition une version imprimable de l'outil d'évaluation sur Microsoft Excel, ainsi qu'une version numérique en ligne.

Grâce au lien reçu par leur contact officiel inscrit dans l'annuaire de l'OMMS, les OSN peuvent accéder à l'autoévaluation numérique d'À l'abri de la maltraitance, parcourir chaque dimension, saisir leurs scores et les enregistrer. Des orientations complémentaires sur cette plateforme seront mises à la disposition des membres.

Comment savoir si je satisfais pleinement, partiellement ou non aux exigences À l’abri de la maltraitance ?

Le tableau ci-dessous présente la méthode de notation des exigences d’À l’abri de la maltraitance. Dans l’examen réalisé par votre panel régional, vous trouverez la notation ainsi que le statut final de conformité.

	Niveau 3 – Satisfait pleinement aux exigences d’À l’abri de la maltraitance	Niveau 2 – Satisfait partiellement aux exigences d’À l’abri de la maltraitance	Niveau 1 – Ne satisfait pas aux exigences d’À l’abri de la maltraitance
Non-conformité majeure	Tous les critères de non-conformité majeure sont satisfaits	Au moins 4 critères de non-conformité majeure sont satisfaits	Moins de 4 critères de non-conformité majeure sont satisfaits
Score	Score entre 2 et 3 pour chacun des critères de toutes les NCM	Score entre 2 et 3 pour 4 ou 5 NCM	Score entre 2 et 3 pour seulement 0, 1, 2 ou 3 NCM

Les résultats sont-ils confidentiels ?

Les résultats de votre autoévaluation appartiennent à votre OSN et resteront confidentiels au sein de l’OMMS. Le Centre de soutien mondial et les Centres de soutien régionaux du BMS peuvent utiliser ces informations en interne afin de comprendre les tendances ou d’ajuster l’appui fourni, mais ils ne les divulgueront jamais à un tiers sans le consentement exprès de l’OSN concernée.

Pour en savoir plus sur l’autoévaluation d’À l’abri de la maltraitance, connectez-vous à la plateforme de soutien du Scoutisme Mondial.



CYCLE D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

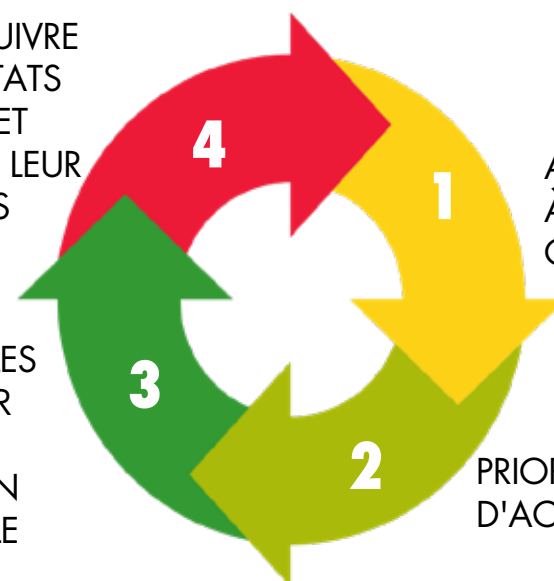
Bien que chaque OSN se trouve à un stade différent de son parcours d'À l'abri de la maltraitance, la section suivante vise à aider toutes les Organisations Membres à mieux comprendre les étapes du cycle d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance et à garantir un environnement sûr pour les enfants, les jeunes et les adultes dans le Scoutisme.

Les évaluations d'À l'abri de la maltraitance permettent aux OSN d'avancer selon les principes de l'amélioration continue. Elles peuvent être résumées en quatre parties :

1. Les OSN peuvent l'utiliser pour évaluer leur performance par rapport aux bonnes pratiques internationales et aux normes de l'OMMS. De plus, ce processus permet aux OSN d'identifier les défis et les domaines à améliorer.
2. Sur la base de l'examen partagé par le panel régional, les OSN peuvent bénéficier d'un appui pour élaborer un plan d'action comprenant des objectifs concrets et des résultats mesurables.
3. Les OSN peuvent identifier le soutien dont elles ont besoin sur la base de l'examen et des recommandations du panel et, si nécessaire, demander un service.
4. Les progrès seront suivis régulièrement et partagés avec l'équipe du panel régional. Les OSN pourraient être invitées à partager leurs progrès afin d'inspirer d'autres OSN souhaitant renforcer leur cadre d'À l'abri de la maltraitance.

AIDER À SUIVRE
LES RÉSULTATS
DES OSN ET
PARTAGER LEUR
PARCOURS

ASSISTER LES
OSN POUR
IDENTIFIER
LE SOUTIEN
DISPONIBLE



AIDER LES OSN
À ÉVALUER LEURS
CAPACITÉS

PRIORISER UN PLAN
D'ACTION

Que votre OSN soit aux premières étapes ou à un stade avancé de la mise en œuvre de l'approche À l'abri de la maltraitance, nous vous suggérons de :

- Lire la documentation À l'abri de la maltraitance disponible sur la sous-page d'À l'abri de la maltraitance de [Treehouse](#), en commençant par la [Politique mondiale d'À l'abri de la maltraitance](#).
- Vous familiariser avec les exigences de l'outil d'évaluation.
- Veiller à ce que le conseil national de votre OSN soit informé de votre plan d'À l'abri de la maltraitance et de ses processus, et qu'il les soutienne. Bien que l'équipe dirigeante de votre OSN puisse mener elle-même l'autoévaluation, l'engagement total du conseil national est essentiel pour appuyer et définir les prochaines étapes sur la base des résultats obtenus.
- Demander un service À l'abri de la maltraitance via la [plateforme des services de l'OMMS](#), afin qu'un consultant vous soit assigné.

LES CONSULTANTS D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE DU SCOUTISME MONDIAL

Des consultants formés à À l'abri de la maltraitance peuvent soutenir les OSN durant leur évaluation. Utilisez la [plateforme des services de l'OMMS](#) pour demander de l'aide, telle qu'une note d'information préliminaire, des conseils supplémentaires, ou une clarification de certains éléments d'À l'abri de la maltraitance. L'aide peut être proposée à distance et est gratuite.

Les consultants d'À l'abri de la maltraitance du Scoutisme Mondial peuvent vous aider à :

- Lier votre projet à un cycle plus vaste de renforcement des capacités.
- Expliquer le but d'une autoévaluation, ses dimensions et critères.
- Identifier les preuves et la documentation dont vous avez besoin pour réaliser l'autoévaluation et l'évaluation de l'OMMS.
- Expliquer les méthodes et systèmes d'évaluation.
- Identifier les lacunes de votre cadre d'À l'abri de la maltraitance.

À retenir :

Les évaluations d'À l'abri de la maltraitance peuvent nécessiter des ressources importantes pour leur préparation et leur réalisation ; il est donc important que les OSN ne sous-estiment pas le temps requis à chaque étape. Les OSN doivent également noter que chaque évaluation ne constitue qu'une étape dans la mise en œuvre de l'approche À l'abri de la maltraitance. Voir la section « Prochaines étapes » pour plus d'informations.

AUTOÉVALUATION

Les OSN peuvent se servir de cet outil d'évaluation pour mener une autoévaluation sur la situation actuelle de leur organisation dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance en suivant les étapes ci-dessous.

Veuillez noter que l'objectif d'une autoévaluation n'est pas de noter les OSN individuellement, mais de mieux comprendre comment l'approche À l'abri de la maltraitance est mise en œuvre au sein des OSN.



Étape 1 : Réaliser l'autoévaluation et compléter le rapport annuel

A. Phase de préparation

Avant de commencer, les OSN devraient désigner une équipe chargée de réaliser l'autoévaluation. Elle peut inclure des membres du conseil de l'OSN, de l'équipe À l'abri de la maltraitance, du personnel clé ainsi que des bénévoles responsables de l'approche À l'abri de la maltraitance au niveau national.

Cette équipe devrait commencer par examiner les critères contenus dans l'outil d'évaluation et se familiariser avec ceux-ci. Elle devrait également réfléchir à la meilleure manière de réaliser l'autoévaluation : soit ensemble en équipe, soit en attribuant certaines sections à des personnes spécifiques.

Une fois que l'équipe est prête, elle doit attribuer un score à son OSN pour chacun des 23 critères de l'outil d'évaluation. Il est recommandé de remplir d'abord l'autoévaluation sous forme de brouillon avant de soumettre une version finale. Vous pouvez vous référer à la méthode de notation à la page 12 pour comprendre comment attribuer une note à chaque critère.

À cette étape, assurez-vous de disposer d'un accès approprié à la plateforme numérique afin de pouvoir soumettre votre autoévaluation. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour retrouver votre lien, vous pouvez contacter le membre du [personnel régional À l'abri de la maltraitance](#).



Conseils avant le début d'une autoévaluation

- ✓ Assurez-vous de comprendre toute la démarche. Vous pouvez demander un service de l'OMMS pour À l'abri de la maltraitance, afin de vous aider et vous guider durant le processus d'autoévaluation
- ✓ Impliquez des personnes ressources.
- ✓ Soyez objectifs.
- ✓ Soyez honnêtes.
- ✓ Évitez de surestimer ou de sous-estimer le temps dont vous avez besoin pour réaliser l'autoévaluation.
- ✓ Demandez-vous si vos réponses seraient perçues de la même manière que vous par un évaluateur externe.
- ✓ Souvenez-vous que c'est un outil qui vous aidera à identifier les domaines à améliorer dans votre organisation en matière d'À l'abri de la maltraitance.

B. Soumettre l'autoévaluation

Après avoir examiné ses scores, l'équipe sera prête à soumettre l'autoévaluation de son OSN. Vous devrez également fournir des commentaires et des clarifications à l'appui de votre soumission.

Pour soumettre votre autoévaluation, connectez-vous à la plateforme numérique à l'aide du lien partagé avec votre contact officiel inscrit dans l'annuaire. Pour chaque critère, veuillez indiquer le score et ajouter des commentaires sur tout élément pouvant expliquer la note que vous avez attribuée à votre OSN. Nous vous encourageons à partager tout lien vers des documents ou des outils susceptibles d'appuyer votre autoévaluation.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour naviguer dans l'outil numérique, [cliquez ici](#).

Une fois que vous aurez rempli toutes les cases de notation et de commentaires, vous pourrez soumettre votre autoévaluation. Vous recevrez un rapport de vos réponses. Du côté régional, l'équipe d'À l'abri de la maltraitance recevra également ce rapport, ce qui déclenchera l'examen du panel régional.

Notez que vous pouvez redéposer votre autoévaluation aussi souvent que vous le souhaitez au cours de la période triennale, mais veuillez à laisser passer au moins 6 mois entre deux autoévaluations.

Bien que vous ne puissiez plus apporter de modifications à l'autoévaluation après sa soumission, vous pourrez en télécharger le rapport sur la plateforme numérique d'autoévaluation. Ce rapport peut être utilisé dans le cadre du processus de rapport annuel.

C. Complétez votre rapport annuel

Les OSN doivent réaliser une autoévaluation tous les trois ans, conformément au calendrier de rapport annuel. Votre OSN dispose de la période allant de mai à octobre pour satisfaire à ses exigences de rapport annuel relatives à À l'abri de la maltraitance, et fournir les documents suivants :

1. Rapport d'autoévaluation
2. Politique nationale d'À l'abri de la maltraitance
3. Procédures de signalement en cas de maltraitance
4. Coordonnées de l'équipe nationale ou du coordinateur national d'À l'abri de la maltraitance

Les OSN ne complétant pas le processus de rapport annuel pourraient voir leurs droits d'adhésion affectés. De plus amples informations seront partagées après le lancement du Mécanisme contraignant prévu pour la fin de l'année 2026.

Les OSN recevront tous les trois ans les détails relatifs au calendrier et aux exigences de rapport annuel de la part de l'équipe chargée du rapport annuel du Scoutisme Mondial, en collaboration avec l'équipe d'À l'abri de la maltraitance.



Étape 2 : Retour de la part des panels régionaux

Quand votre OSN aura soumis son autoévaluation, celle-ci sera examinée par un panel régional d'experts.

Si, lors de l'examen initial, le panel régional identifie des éléments clés manquants, il contactera l'équipe de l'OSN par mail afin de demander des documents complémentaires. L'OSN disposera de deux semaines pour partager les documents complémentaires demandés. Si, passé ce délai, aucun document complémentaire n'a été soumis, le panel régional procédera à l'examen sur la base des éléments dont il dispose. Passé ce délai, les résultats ne pourront être modifiés qu'après une nouvelle soumission, six mois plus tard.

Le panel régional examinera attentivement les documents soumis dans le cadre du rapport annuel ainsi que l'autoévaluation elle-même.

Sur la base des documents, des commentaires et des scores soumis, le panel régional fournira à l'OSN un rapport présentant les éléments suivants :

- La conformité globale de l'OSN en matière d'À l'abri de la maltraitance.
- Un retour d'information sur les documents envoyés dans le cadre du rapport annuel.
- Le score et la conformité de l'OSN au regard des critères de non-conformité majeure.
- Des retours et des recommandations pour chacune des dimensions de l'autoévaluation.
- Les étapes que l'OSN devrait entreprendre pour atteindre le niveau supérieur.

Le rapport du panel régional sera partagé avec l'OSN via le Centre de soutien régional dans un délai pouvant aller jusqu'à quatre mois après la soumission de l'autoévaluation de l'OSN. Le Centre de soutien régional reste disponible à tout moment pour clarifier davantage les résultats de l'examen du panel régional.

Étape 3 : Étapes suivantes

Après avoir reçu le rapport du panel régional, une OSN devra suivre les étapes suivantes afin de commencer à mettre en œuvre les améliorations identifiées :

1. Examiner les résultats du rapport avec l'équipe d'À l'abri de la maltraitance.
 - b. Quelles exigences doivent être satisfaites sur la base des éléments de non-conformité majeure ?
 - c. Quelles sont les recommandations du panel régional pour chacune des dimensions de l'autoévaluation ?
 - d. Que devrait prioriser mon organisation ? Quelles sont les ressources nécessaires pour répondre aux exigences et appliquer les recommandations du panel régional ?
 - e. Mon organisation a-t-elle besoin de soutien pour répondre aux obligations et aux recommandations du panel régional ? Quel type de soutien est nécessaire ?
2. À partir de ces résultats, élaborer un plan d'action avec des objectifs basés sur les priorités définies.
3. L'OSN a évalué les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan d'action.
4. L'OSN demande un service À l'abri de la maltraitance du Scoutisme Mondial pour recevoir un soutien et ainsi répondre aux obligations du panel régional et mettre en œuvre leur recommandations.

Les OSN doivent prendre des mesures pour appliquer les retours du panel régional et répondre aux obligations du rapport annuel (mentionnées dans « Remplir vos obligations en matière de rapport annuel ») et aux critères de non-conformité majeure. En cas de non-respect de cette obligation, l'organisation s'expose à une suspension de certains de ses droits d'adhésion.



ÉVALUATION DE L'OMMS

Une fois l'autoévaluation réalisée, les OSN peuvent utiliser l'outil d'évaluation pour mener une évaluation de l'OMMS et collaborer avec un évaluateur de l'OMMS ainsi qu'un expert d'À l'abri de la maltraitance pour déterminer l'état actuel d'À l'abri de la maltraitance au sein de leur organisation, en suivant les étapes ci-dessous.

Nous vous recommandons d'avoir votre autoévaluation à portée de main et d'avoir examiné le rapport du panel régional avant de procéder à l'évaluation de l'OMMS.

Étape 1 : Réunion de lancement

Les membres de l'équipe d'À l'abri de la maltraitance d'une OSN et du conseil national participant à l'évaluation de l'OMMS devraient commencer par organiser une réunion de lancement dirigée par les responsables nationaux.

La réunion sera l'occasion de présenter l'évaluation de l'OMMS et son déroulement. Elle doit comprendre les éléments suivants :

- **Inclure**
Assurez-vous que toutes les parties concernées soient impliquées et comprennent l'ensemble de la démarche.
- **Nommer un responsable**
Ensemble, nommez une personne responsable de mener la démarche et d'assurer le suivi global ainsi que le respect des délais.
- **Créer des équipes**
Constituez des équipes pour aborder les différentes dimensions, en gardant à l'esprit l'engagement positif du conseil national (voir l'encadré Méthode suggérée sur la page opposée pour les actions d'équipes).
- **Définir un calendrier**
Convenez d'échéances spécifiques pour terminer le travail.
- **Partager**
Communiquez votre travail aux différentes parties prenantes au sein de l'organisation pour encourager un sentiment de responsabilité et de collaboration autour du projet.



APPROCHE RECOMMANDÉE DIMENSION PAR DIMENSION :

Les membres des équipes peuvent être répartis dans différentes dimensions, comme :

Dimension 1 : Équipe d'À l'abri de la maltraitance, conseil national, équipe de communication

Dimension 2 : Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des Adultes dans le Scoutisme, conseil national

Groupe 3 : Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe chargée de la gestion des risques, équipe des événements

Dimension 4 : Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe chargée des méthodes éducatives

MÉTHODES CONSEILLÉES POUR LA COORDINATION

- Chaque équipe est responsable de compiler les documents requis pour chaque critère.
- Envisagez de créer des dossiers en ligne pour chaque dimension afin que les documents soient conservés au même endroit.
- Les équipes peuvent planifier des réunions séparées pour se partager la charge de travail et s'accorder sur d'autres aspects pratiques.

Notez que la démarche d'évaluation de l'OMMS nécessite la remise de preuves écrites. La démarche d'autoévaluation nécessite uniquement des commentaires et des clarifications sur la notation.

Étape 2 : Bilan de l'avancée des préparations avant l'évaluation de l'OMMS

Lors de la préparation à l'évaluation de l'OMMS, l'équipe devrait également tenir une courte réunion pour faire le bilan de vos avancées et s'assurer que tout le monde reste motivé pour mener à bien la démarche. La réunion devrait également servir à :

- **Partager**
Allouez du temps pour aborder, si besoin, les problèmes ou les défis rencontrés.
- **Définir un calendrier**
Concluez par une vérification des échéances.

COMMENT UN CONSULTANT À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE PEUT-IL VOUS ACCOMPAGNER ?

Si vous réalisez une évaluation de l'OMMS, une demande de service sera déclenchée. Grâce à cette demande, le soutien d'un consultant À l'abri de la maltraitance vous sera proposé ; il sera présent pendant l'évaluation et pourra également vous aider à vous y préparer.

Les consultants peuvent aider votre OSN à mieux comprendre À l'abri de la maltraitance, les différents types de documents à préparer, et l'approche de notation. Ils peuvent aussi aider à gérer votre calendrier, apporter une perspective extérieure et maintenir votre attention sur les objectifs de l'évaluation de l'OMMS.

CONSEILS AVANT LE DÉBUT DE L'ÉVALUATION DE L'OMMS

- ✓ Assurez-vous de comprendre toute la démarche. En demandant un service de l'OMMS pour À l'abri de la maltraitance, un consultant À l'abri de la maltraitance se rendra disponible pour vous aider et vous guider durant le processus d'autoévaluation.
- ✓ Définissez des objectifs clairs avec votre équipe.
- ✓ Impliquez des personnes ressources.
- ✓ Soyez objectifs.
- ✓ Soyez honnêtes.
- ✓ Évitez de surestimer ou de sous-estimer le temps dont vous avez besoin pour réaliser l'évaluation de l'OMMS.
- ✓ Demandez-vous si vos réponses seraient perçues de la même manière que vous par un évaluateur externe.
- ✓ Souvenez-vous que cette évaluation vous aidera à identifier les domaines à améliorer dans votre organisation en matière d'À l'abri de la maltraitance.

Étape 3 : Procéder à l'évaluation de l'OMMS

Réaliser l'évaluation de l'OMMS est un engagement pris par les OSN en tant que membres de l'OMMS. Une équipe d'experts d'À l'abri de la maltraitance et un évaluateur de l'OMMS soutiendront votre OSN pendant l'évaluation, aux côtés de votre consultant d'À l'abri de la maltraitance, en personne ou virtuellement.

OPTION 1 : Planifier une évaluation en personne de deux jours

Prévoyez deux jours pour que les membres concernés de l'équipe se réunissent et procèdent à l'évaluation de l'OMMS avec une équipe d'évaluation de l'OMMS. L'avantage de cette option est qu'elle permet aux participants de mieux comprendre chaque critère de l'évaluation de l'OMMS, et de commencer à réfléchir à un plan d'action. Certaines OSN peuvent toutefois trouver cette étape trop chronophage.

- **Programme**
Vous pouvez utiliser le programme proposé ci-dessous ou organiser votre réunion en fonction d'autres priorités, telles que la disponibilité des membres de l'équipe – en particulier les bénévoles – en accord avec l'équipe d'évaluation de l'OMMS.
- **Participants**
Pour l'évaluation, rassemblez les membres clés ayant participé à la phase de préparation, notamment la personne qui coordonne À l'abri de la maltraitance au niveau national, des membres du conseil, des bénévoles et les membres du personnel qui supervisent la protection des enfants, des jeunes et des adultes dans l'organisation. Si personne n'occupe ces rôles actuellement, vous pouvez inviter les membres du conseil et du personnel qui s'en chargeront à l'avenir.
- **Évaluation**
Passez en revue chaque critère et, sur base des preuves compilées, les évaluateurs attribueront une note allant de « conformité totale » à « non conforme ».
- **Soutien**
L'équipe d'évaluation de l'OMMS vous accompagnera et vous soutiendra pendant cette évaluation. Si vous avez besoin de soutien supplémentaire, veillez à disposer des coordonnées de toutes les personnes qui pourraient s'avérer pertinentes, notamment les consultants d'À l'abri de la maltraitance qui peuvent, au besoin, être invités à l'évaluation.
- **Conclusion**
À la fin de l'évaluation, il y aura une conclusion et un bilan avec l'équipe d'évaluation de l'OMMS. Ce sera l'occasion de partager vos réflexions sur la démarche, de discuter des étapes et des actions à entreprendre à la suite de l'évaluation, par exemple, en demandant un service de l'OMMS.

Exemple de programme pour une réunion d'évaluation de l'OMMS en personne

Quand ?	Qui ?	Sujet (s) / dimension de l'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance
Jour 1 9:00 - 10:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, représentants du conseil national	Réunion d'ouverture : présentations, objectifs, méthode, calendrier
10:00 - 12:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, conseil national, équipe communication	Dimension 1 Protection des enfants et des jeunes
13:30 - 15:15	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des Adultes dans le Scoutisme, conseil national	Dimension 2 Protection, recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme
15:30 - 17:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe de gestion des risques, équipe des évènements	Dimension 3 Signalement, réponse et gestion des cas
17:00 - 18:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des méthodes éducatives	Dimension 4 Éducation
Jour 2 9:00 - 10:00		Résumé de l'évaluation et discussion sur les résultats obtenus, ainsi que sur les non-conformités majeures.
10:00 - 11:30	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, représentants du conseil national	Séance de réflexion (retour et discussion sur les critères d'évaluation et les processus présentés) et plan d'action pour la suite.
11:30 - 12:00		Réunion de clôture : convenez d'une réunion de suivi et des prochaines étapes.

OPTION 2 : Effectuez l'évaluation de l'OMMS en ligne

Planifiez une réunion de présentation en ligne à laquelle les membres de l'équipe pourront participer afin de convenir d'un calendrier pour procéder à l'évaluation en ligne avec l'équipe d'évaluation de l'OMMS.

L'évaluation en ligne n'est recommandée que si une évaluation en personne n'est pas possible. L'avantage de cette option est qu'elle offre suffisamment de temps pour travailler et recueillir des informations, car elle se déroulera en plusieurs séances en ligne sur un total de 12 heures.

- Programme**
Vous pouvez utiliser le programme proposé ci-dessous (le temps journalier peut être modéré selon la convenance de l'équipe d'évaluation de l'OMMS et des responsables de l'OSN) ou organiser vos séances en fonction d'autres priorités, telles que la disponibilité des membres de l'équipe, en particulier des bénévoles, en accord avec l'équipe d'évaluation de l'OMMS.
- Participants**
Pour l'évaluation, rassemblez les membres clés ayant participé à la phase de préparation, notamment la personne qui coordonne À l'abri de la maltraitance au niveau national, des membres du conseil, des bénévoles et les membres du personnel qui supervisent la protection des enfants, des jeunes et des adultes dans l'organisation. Si personne n'occupe ces rôles actuellement, vous pouvez inviter les membres du conseil et du personnel qui s'en chargeront à l'avenir.
- Évaluation**
Passez en revue chaque critère et, sur base des preuves compilées, les évaluateurs attribueront une note allant de « conformité totale » à « non conforme ». Nous vous recommandons d'avoir à portée de main et d'avoir revu votre autoévaluation ainsi que le rapport du panel régional avant l'évaluation.
- Soutien**
Un évaluateur de l'OMMS vous accompagnera et vous soutiendra pendant cette évaluation. Si vous avez besoin de soutien supplémentaire, veillez à disposer des coordonnées de toutes les personnes qui pourraient s'avérer pertinentes, notamment les consultants d'À l'abri de la maltraitance qui peuvent, au besoin, être invités à l'évaluation.
- Conclusion**
À la fin de l'évaluation, il y aura une conclusion et un bilan avec l'évaluateur de l'OMMS. Ce sera l'occasion de partager vos réflexions sur la démarche, de discuter des étapes et des actions à entreprendre à la suite de l'évaluation, par exemple, en demandant un service de l'OMMS.

Exemple de programme pour une réunion d'évaluation de l'OMMS en ligne

Quand ?	Qui ?	Sujet (s) / dimension de l'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance
1 heure	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, représentants du conseil national	Réunion d'ouverture : présentations, objectifs, méthode, calendrier.
2 heures	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, conseil national, équipe communication	Dimension 1 Protection des enfants et des jeunes
2 heures	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des Adultes dans le Scoutisme, conseil national	Dimension 2 Protection, recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme
2 heures	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe de gestion des risques, équipe des évènements	Dimension 3 Signalement, réponse et gestion des cas
1,5 heure	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des méthodes éducatives	Dimension 4 Éducation
1 heure	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, représentants du conseil national	Résumé de l'évaluation et discussion sur les résultats obtenus, ainsi que sur les non-conformités majeures.
1,5 heure		Séance de réflexion (retour et discussion sur les critères d'évaluation et le processus présenté) et plan d'action pour la suite.
1 heure		Réunion de clôture : convenir d'une réunion de suivi et des prochaines étapes à suivre

ET APRÈS ?

Comme indiqué au début de ces lignes directrices, les étapes qui suivent vos évaluations sont les plus importantes pour comprendre l'état actuel d'À l'abri de la maltraitance au sein de votre OSN. Il est donc important de ne pas sous-estimer le travail de suivi qui doit être effectué.

Votre centre de soutien régional du BMS est disponible pour vous aider à définir vos priorités et à élaborer un plan d'action. Vous pouvez également faire une demande de service de l'OMMS pour recevoir un soutien sur mesure dans des domaines d'amélioration spécifiques.



Organisez une réunion de suivi du plan d'action

Après avoir terminé les évaluations, l'OSN accuse réception de son bilan en répondant au mail envoyé par l'employé régional. L'OSN communique les résultats aux personnes concernées au sein de l'organisation et en discute avec le conseil national après une période de réflexion.

Dans la continuité du cycle d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance, l'OSN devrait profiter de cette période pour organiser une réunion afin d'élaborer un plan d'action. Cette réunion peut consister en une séance de brainstorming. N'oubliez pas d'impliquer les membres du conseil pour assurer une vision stratégique.

Utilisez cette réunion pour vous concentrer sur les non-conformités majeures, définir les domaines prioritaires sur lesquels l'organisation doit se concentrer, et aligner le plan d'action au plan stratégique global de l'OSN. Cette réunion doit également être l'occasion de :

Coordonner

Désignez une personne responsable pour la phase de suivi.

Réfléchir ensemble

Réfléchissez à vos besoins et priorités en fonction du bilan du panel régional et de la stratégie de l'organisation. Essayez d'aligner les besoins et d'évaluer les ressources disponibles pour soutenir le plan.

- La page Treehouse sur À l'abri de la maltraitance
- La Zone d'apprentissage du Scoutisme Mondial
- [Centre de soutien global du Scoutisme Mondial](#)

NOTES

[illegible][illegible]

NOTES

[illegible][illegible]



SCOUTS®

Creating a Better World

© Bureau Mondial du Scoutisme
À l'abri de la maltraitance
Février 2023

Bureau Mondial du Scoutisme, Centre
de soutien global
Kuala Lumpur

Suite 3, Niveau 17,
Menara Sentral Vista, No 150
Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields, 50470
Kuala Lumpur, MALAISIE

Téléphone : +60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

